

Mandataires communaux			
Effectifs		Suppléants	
E	Patrick LECERF	A	Pauline DOGNE
P	Amélie SAUVAGE	P	Marie-Noëlle MINGUET
E	Pierre SILVESTRE	A	Loïc JACOB
Citoyens membres			
Président : Claude KRIESCHER : P			
Effectifs		Suppléants	
P	Daniel THONON		Alain REMOUCHAMPS
P	Steven VAN ERPS	P	Michel TELLER
E	Vincent LOBET	E	Frédéric LECARTE
P	Rémi NUYTS	E	Aline VAN MULLEM
P	André QUOILIN	A	Michel HAMTIAUX
	Marie AUTRIQUE	P	Mathilde VAN LAER
Autres			
P	Axelle RENARD		
A	Michel LEGROS		
P	Maud LACASSE		

Ordre du jour

1. Approbation du PV de la réunion du 14/06/2023
2. Permis d'urbanisme à la demande de "Chateau de Lassus" srl représenté par M. RANSCELOT J-F sis à 4180 Hamoir, Hameau de Lassus, 1b et cadastré Division 1, section C, n°39G
3. Décision d'abandon d'une partie de la fiche-projet 1.8 (création de la passerelle) et souhait de poursuivre la partie relative à l'aménagement d'une liaison douce
4. Approbation des plans finaux de la fiche-projet 3.2 avant présentation au Comité avant-projet
5. Budget participatif – Arrêté ministériel accordant une subvention destinée à aider la commune de Hamoir à déployer les projets citoyens issus de la consultation organisée en 2022
6. Divers

M. KRIESCHER ouvre la réunion en souhaitant la bienvenue à tous les membres. Il s'agit de la quatrième réunion de la CLDR-CCATM en 2023.

1. Approbation du PV de la réunion du 14/06/2023

Le PV est approuvé à l'unanimité.

2. Permis d'urbanisme à la demande de "Chateau de Lassus" srl représenté par M. RANSCELOT J-F sis à 4180 Hamoir, Hameau de Lassus, 1b et cadastré Division 1, section C, n°39G

Monsieur RANSCELOT a fait une demande de permis car il souhaiterait créer un gîte de 6 personnes dans une dépendance du château. C'était leur fille et sa famille qui occupaient le bien. Le château se situe en zone agricole donc l'avis de la CCATM est demandé. Il y a une dérogation au plan de secteur. L'ensemble du voisinage semble en accord avec cette demande sauf une voisine qui a peur d'être ennuyée par les bruits ; cette dernière va envoyer une réclamation à la Commune.

Il n'y aura aucune modification extérieure et le parking est déjà existant. Différents avis ont dû être demandés : l'AWAP, les pompiers, la CCATM et la DNF, notamment.

La CLDR/CCATM marque son accord avec ce projet.

3. Décision d'abandon d'une partie de la fiche-projet 1.8 (création de la passerelle) et souhait de poursuivre la partie relative à l'aménagement d'une liaison douce

Pour rappel, pour ce projet, la Commune avait reçu 2 subsides : via l'appel à projets *Mobilité Active 2019* et le développement rural. Depuis l'activation, les délais ont trainé, le délai du subside de l'appel à projets est dépassé, les finances communales rencontrent des problèmes et il n'est pas certain de pouvoir rétrocéder la gestion et la maintenance de la passerelle au SPW. Cette gestion serait trop lourde pour une petite commune comme Hamoir. En outre, les Voies hydrauliques ne se positionnent plus depuis les inondations de 2021. Dès lors, et raisonnablement, Hamoir souhaite

renoncer au projet de la passerelle pour toutes ces raisons et demande l'accord/l'avis de la CLDR/CCATM.

Quant à la seconde phase de la fiche-projet, relative à l'aménagement d'une liaison douce entre la gare et le RAVeL, cette dernière reste d'actualité. Cette liaison garde toute son importance au vu des aménagements de mobilité douce dans la commune et aux alentours. Une note d'intention a été rédigée dans ce sens pour le Développement rural. Par contre, il est impossible de joindre les propriétaires au coin de la rue, qui partagent leur allée avec le début du chemin. Un peu plus loin, se trouve une cabine ORES où le passage est moins large. Sur avis du Développement rural, le chemin s'arrêtera avant la cabine ORES, qui sera déplacée un jour, lors des travaux MIMOB. Pour le moment, le passage à côté de la cabine est tout de même possible et plus tard, la fin du chemin sera réalisée sur fonds propres. A l'heure actuelle, il est primordial d'avancer sur le dossier restant pour ne pas perdre tous les subsides.

La CLDR/CCATM accepte d'abandonner le projet relatif à la passerelle et de poursuivre les aménagements doux prévus entre la gare et le RAVeL. La CLDR/CCATM demande à ce que la commune organise un Comité avant-projet avec le Développement rural. Ce dernier aura lieu en octobre.

4. Approbation des plans finaux de la fiche-projet 3.2 avant présentation au Comité avant-projet

Suite aux remarques émises lors de la consultation citoyenne de juin 2023, le bureau en charge du projet a proposé de nouveaux plans à la Commune comprenant :

- Un accès piéton vers Insegotte ;
- Le terrain de sport (10m x10m) orienté différemment ;
- Le placement d'un coffret électrique ;
- La notification de ne pas planter des fruitiers attirant les guêpes.

Outre ces modifications, un membre demande le placement d'une barrière ou d'une chicane à la fin de l'accès piétons vers Insegotte pour éviter tout accident. Les plans seront proposés au groupe PCDN afin qu'il envisage diverses essences de plantes, qui ne doivent pas être définies tout de suite.

La CLDR/CCATM approuve ces nouveaux plans présentés moyennant l'intégration d'une barrière/chicane au nouvel accès piétons. La CLDR/CCATM demande à ce que la commune organise un Comité avant-projet avec le Développement rural. Ce dernier aura lieu en octobre.

5. Budget participatif – Arrêté ministériel accordant une subvention destinée à aider la commune de Hamoir à déployer les projets citoyens issus de la consultation organisée en 2022

La Commune a enfin reçu l'Arrêté Ministériel concernant le budget participatif et a jusque fin 2024 pour réaliser les projets. Pour rappel, 20.000€ ont été investis dans ce projet (10.000€ fonds propres et 10.000€ DR). Trois dossiers ont été retenus : la réfection du local Patro (déjà en cours), l'amélioration des éléments sons et lumières à la salle Tallier et enfin, l'amélioration du cadre de vie de Fairo (avec le solde du subside). La Commune suivra et veillera à l'avancement des projets.

6. Divers

- Un nouveau projet éolien a vu le jour avec la société Elicio. Il se situe à proximité du manège, anciennement nommé Le Cheval de fer. Deux éoliennes seraient implantées à Ferrières et une à Hamoir. Le permis d'urbanisme a été octroyé pour la mise en place d'un mât de mesurage. Outre ce projet, deux autres sont en cours dans la région : à Burnontige et à Filot. Le Président fait remarquer que tous ces projets ne sauraient aboutir car il y aurait un problème de flux au niveau de la cabine de Bomal. En outre, le paysage serait dénaturé à cet endroit. Ferrières serait défavorable à ce projet. La CCATM/CLDR de Hamoir sera certainement consultée de manière officielle à l'avenir mais il était intéressant d'aborder le sujet ce jour car des toutes-boîtes sont parus la semaine dernière et une séance d'infos est programmée début octobre à Saint-Roch Ferrières. Il est regretté que ce projet soit fort tardif par rapport aux autres, déjà bien plus loin dans les démarches.
- Une riveraine a déposé un recours au Conseil d'Etat contre la décision collégiale qui suivait la décision ministérielle concernant la création de voirie (projet MIMOB). Hamoir a donc engagé un avocat et attend la suite...
- Le SPW est venu analyser les aménagements des zones 30 et a fait différentes remarques : les panneaux d'entrées sont trop petits (le SPW va les changer), un marquage au sol doit être réalisé et les poteaux venant de Filot doivent être déplacés car l'entrée de zone n'est pas évidente. Elle sera déplacée après le pont et réalisée par un marquage au sol. Un membre a peur que les automobilistes reprennent vite leur habitude de rouler vite en venant de Filot mais il comprend la remarque du SPW.
- Suite à la séance d'infos avec le bureau Pluris concernant la révision du plan de secteur, la situation n'a pas bougé. La commune va revoir le bureau pour poursuivre le travail.
- Un membre s'interroge sur la faisabilité de mettre en place une turbine à eaux dans la Commune au lieu de toutes ces éoliennes... Le courant est apparemment trop faible, contrairement à Comblain-au-Pont ou à Chanxhe.
- Il y a plusieurs nouvelles zones de pique-niques sur le RAVeL mais pas de poubelle. La Commune va-t-elle en mettre ? Ce n'est pas prévu partout car les poubelles représentent un boulot supplémentaire et pas des moindres pour les ouvriers. En plus, les personnes ne jettent pas toujours leurs déchets dans les poubelles (plus on installe de poubelles et plus on récolte des déchets) et ces poubelles sont payées par les citoyens au travers de la taxe communale quand on y réfléchit.

M. KRIESCHER remercie tous les membres pour leur participation. La réunion est clôturée à 21H10.

Claude KRIESCHER,
Président

Axelle RENARD
Secrétaire

(Rapporteur GREOVA : Maud LACASSE)